

# GOUR MEDICAL

## Sommaire

Compte rendu des travaux de l'Expert-Comptable	1
Bilan et Resultat	2
Soldes intermédiaires de gestion	9
Annexes	10
Liasse fiscale	17

## Compte rendu des travaux de l'Expert-Comptable

Au terme de la mission de présentation et d'établissement des comptes annuels de l'entreprise GOUR MEDICAL SA que vous nous avez confiée, nous déclarons que les comptes annuels de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, caractérisés par les données suivantes :

total du bilan	67 474,73 Euros
chiffre d'affaires	867,70 Euros
résultat net comptable	-164 176,60 Euros

ont été établis à partir de documents et informations fournis par l'entreprise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et les recommandations par l'Ordre.

Ces comptes étant soumis au contrôle légal du commissaire aux comptes de la société, il a été contractuellement convenu qu'ils ne donneraient pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles. Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes

Fait à PARIS

Le 9 avril 2022

**Hervé GENDROT**  
Expert-Comptable

## Bilan et Résultat

GOUR MEDICAL

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>Actif Immobilisé</b>						
Autres immobilisations incorporelles	91 566,00	78 427,12	13 138,88	19,47	43 660,87	52,23
<b>TOTAL (I)</b>	<b>91 566,00</b>	<b>78 427,12</b>	<b>13 138,88</b>	19,47	<b>43 660,87</b>	52,23
<b>Actif circulant</b>						
Marchandises					13 110,00	15,68
Autres créances . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 063,65		29 063,65	43,07	20 212,48	24,18
Valeurs mobilières de placement	100,00		100,00	0,15	100,00	0,12
Disponibilités	252,20		252,20	0,37	1 055,52	1,26
Charges constatées d'avance	2 460,34		2 460,34	3,65	4 083,76	4,88
<b>TOTAL (II)</b>	<b>31 876,19</b>		<b>31 876,19</b>	47,24	<b>38 561,76</b>	46,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	22 459,66		22 459,66	33,29	1 372,62	1,64
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>145 901,85</b>	<b>78 427,12</b>	<b>67 474,73</b>	100,00	<b>83 595,25</b>	100,00

## GOUR MEDICAL

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2021		31/12/2020	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 303 816,39 )	303 816,39	450,27	303 816,39	363,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	417 778,11	619,17	417 778,11	499,76
Report à nouveau	-1 504 091,90	N/S	-1 381 602,16	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-164 176,60</b>	-243,31	<b>-122 489,74</b>	-146,52
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-946 674,00</b>	N/S	<b>-782 497,40</b>	-936,05
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	22 459,66	33,29	1 372,62	1,64
<b>TOTAL (III)</b>	<b>22 459,66</b>	33,29	<b>1 372,62</b>	1,64
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	814 265,58	N/S	720 058,78	861,36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 971,11	250,42	137 054,32	163,95
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 452,38	12,53	3 587,17	4,29
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>991 689,07</b>	N/S	<b>860 700,27</b>	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			4 019,76	4,81
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>67 474,73</b>	100,00	<b>83 595,25</b>	100,00

## GOUR MEDICAL

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	867,70		867,70	100,00	3 316,80	100,00	-2 449	-73,84
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>867,70</b>		<b>867,70</b>	<b>100,00</b>	<b>3 316,80</b>	<b>100,00</b>	<b>-2 449</b>	<b>-73,84</b>
Autres produits			2,95	0,23	756,69	22,80	-754	-99,73
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>870,65</b>	<b>100,35</b>	<b>4 073,49</b>	<b>122,83</b>	<b>-3 203</b>	<b>-78,63</b>
Variation de stock (marchandises)			13 110,00	N/S	3 201,00	96,53	9 909	309,56
Autres achats et charges externes			99 445,83	N/S	92 415,02	N/S	7 030	7,61
Impôts, taxes et versements assimilés			70,00	8,07			70	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 521,99	N/S	30 521,99	920,42		0,00
Autres charges			813,59	93,77	5,79	0,15	808	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>143 961,41</b>	<b>N/S</b>	<b>126 143,80</b>	<b>N/S</b>	<b>17 818</b>	<b>14,13</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-143 090,76</b>	<b>N/S</b>	<b>-122 070,31</b>	<b>N/S</b>	<b>-21 020</b>	<b>-17,21</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Autres intérêts et produits assimilés			1,20	0,12	1,30	0,03		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 372,62	158,25	951,89	28,68	421	44,27
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 373,82</b>	<b>158,36</b>	<b>953,19</b>	<b>28,74</b>	<b>420</b>	<b>44,07</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			22 459,66	N/S	1 372,62	41,38	21 087	N/S
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>22 459,66</b>	<b>N/S</b>	<b>1 372,62</b>	<b>41,38</b>	<b>21 087</b>	<b>N/S</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-21 085,84</b>	<b>N/S</b>	<b>-419,43</b>	<b>-12,63</b>	<b>-20 666</b>	<b>N/S</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-164 176,60</b>	<b>N/S</b>	<b>-122 489,74</b>	<b>N/S</b>	<b>-41 687</b>	<b>-34,02</b>
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>								
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>								
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>								
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>			<b>2 244,47</b>	<b>258,82</b>	<b>5 026,68</b>	<b>151,57</b>	<b>-2 782</b>	<b>-55,34</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>			<b>166 421,07</b>	<b>N/S</b>	<b>127 516,42</b>	<b>N/S</b>	<b>38 905</b>	<b>30,51</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>-164 176,60</b>	<b>N/S</b>	<b>-122 489,74</b>	<b>N/S</b>	<b>-41 687</b>	<b>-34,02</b>
			<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			

## GOUR MEDICAL

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>Actif Immobilisé</b>						
Autres immobilisations incorporelles	<b>91 566,00</b>	<b>78 427,12</b>	<b>13 138,88</b>	19,47	<b>43 660,87</b>	52,23
208001 SITE INTERNET - WEEDLEY	91 566,00		91 566,00	135,71	91 566,00	109,54
280800 AMORT.AUTRES IMMO.IN		78 427,12	-78 427,12	-116,22	-47 905,13	-57,30
<b>TOTAL (I)</b>	<b>91 566,00</b>	<b>78 427,12</b>	<b>13 138,88</b>	19,47	<b>43 660,87</b>	52,23
<b>Actif circulant</b>						
Marchandises					<b>13 110,00</b>	15,68
370001 STOCK MARCHANDISES					13 110,00	15,68
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	<b>29 063,65</b>		<b>29 063,65</b>	43,07	<b>20 212,48</b>	24,18
445600 TVA DEDUCTIBLE SUISSE					811,32	0,97
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	12 723,27		12 723,27	18,86	13 513,99	16,16
445661 TVA PREST SERV HORS CEE	8 452,38		8 452,38	12,53		
445664 TVA DEDUCT INTRA TRANSPORT					39,55	0,05
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER					100,00	0,12
445711 TVA PREST SERV HORS CEE					3 547,62	4,24
445830 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TVA	4 128,00		4 128,00	6,12		
445860 TVA S/FACT.NON PARVE	3 760,00		3 760,00	5,57	2 200,00	2,63
Valeurs mobilières de placement	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	0,15	<b>100,00</b>	0,12
503000 PARTS BANQUE POPULAIRE	100,00		100,00	0,15	100,00	0,12
Disponibilités	<b>252,20</b>		<b>252,20</b>	0,37	<b>1 055,52</b>	1,26
512100 BANQUE POPULAIRE	252,20		252,20	0,37	1 055,52	1,26
Charges constatées d'avance	<b>2 460,34</b>		<b>2 460,34</b>	3,65	<b>4 083,76</b>	4,88
486000 CHARGES CONSTAT.D'AV	2 460,34		2 460,34	3,65	4 083,76	4,88
<b>TOTAL (II)</b>	<b>31 876,19</b>		<b>31 876,19</b>	47,24	<b>38 561,76</b>	46,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	<b>22 459,66</b>		<b>22 459,66</b>	33,29	<b>1 372,62</b>	1,64
476000 ECART DE CONVERSION ACTIF	22 459,66		22 459,66	33,29	1 372,62	1,64
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>145 901,85</b>	<b>78 427,12</b>	<b>67 474,73</b>	100,00	<b>83 595,25</b>	100,00

## GOUR MEDICAL

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 303 816,39 ) <i>101300 CAPITAL APPELE VERSE</i>	<b>303 816,39</b>	450,27	<b>303 816,39</b>	363,44
	<i>303 816,39</i>	450,27	<i>303 816,39</i>	363,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... <i>104100 Prime d'apport</i>	<b>417 778,11</b>	619,17	<b>417 778,11</b>	499,76
	<i>417 778,11</i>	619,17	<i>417 778,11</i>	499,76
Report à nouveau <i>119000 Report à nouveau</i>	<b>-1 504 091,90</b>	N/S	<b>-1 381 602,16</b>	N/S
	<i>-1 504 091,90</i>	N/S	<i>-1 381 602,16</i>	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-164 176,60</b>	-243,31	<b>-122 489,74</b>	-146,52
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-946 674,00</b>	N/S	<b>-782 497,40</b>	-936,05
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques <i>151500 PROV.PERTES DE CHANG</i>	<b>22 459,66</b>	33,29	<b>1 372,62</b>	1,64
	<i>22 459,66</i>	33,29	<i>1 372,62</i>	1,64
<b>TOTAL (III)</b>	<b>22 459,66</b>	33,29	<b>1 372,62</b>	1,64
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	<b>814 265,58</b>	N/S	<b>720 058,78</b>	861,36
<i>455110 AVANCE SERGE GOLDNER</i>	<i>238 461,68</i>	353,41	<i>169 361,68</i>	202,60
<i>455112 EMPRUNT/INTERETS SERGE GOLDNER</i>	<i>575 803,90</i>	853,37	<i>550 697,10</i>	658,77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>168 971,11</b>	250,42	<b>137 054,32</b>	163,95
<i>401000 FOURNISSEURS</i>	<i>146 411,11</i>	216,99	<i>93 854,32</i>	112,27
<i>408100 FOURNIS.FACT.NON PAR</i>	<i>22 560,00</i>	33,44	<i>43 200,00</i>	51,68
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	<b>8 452,38</b>	12,53	<b>3 587,17</b>	4,29
<i>445661 TVA PREST SERV HORS CEE</i>			<i>3 547,62</i>	4,24
<i>445711 TVA PREST SERV HORS CEE</i>	<i>8 452,38</i>	12,53		
<i>445714 TVA COLL INTRA TRANSPORT</i>			<i>39,55</i>	0,05
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>991 689,07</b>	N/S	<b>860 700,27</b>	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif <i>477000 ECART DE CONVERSION PASSIF</i>			<b>4 019,76</b>	4,81
			<i>4 019,76</i>	4,81
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>67 474,73</b>	100,00	<b>83 595,25</b>	100,00

## GOUR MEDICAL

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises 707200 VENTES MARCHANDISES ETRAN	867,70 867,70		867,70 867,70	100,00 100,00	3 316,80 3 316,80	100,00 100,00	-2 449 -2 449	-73,84 -73,84	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>867,70</b>		<b>867,70</b>	<b>100,00</b>	<b>3 316,80</b>	<b>100,00</b>	<b>-2 449</b>	<b>-73,84</b>	
Autres produits 758000 PRODUITS DIV.GESTION			2,95 2,95	0,23 0,23	756,69 756,69	22,80 22,80	-754 -754	-99,73 -99,73	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>870,65</b>	<b>100,35</b>	<b>4 073,49</b>	<b>122,83</b>	<b>-3 203</b>	<b>-78,63</b>	
Variation de stock (marchandises) 603701 VARIATION STOCK MARCHANDISES			13 110,00 13 110,00	N/S N/S	3 201,00 3 201,00	96,53 96,53	9 909 9 909	309,56 309,56	
Autres achats et charges externes			99 445,83	N/S	92 415,02	N/S	7 030	7,61	
611100 PRESTATIONS BUROCLUB			71,97	8,19	276,75	8,32	-205	-74,27	
611101 PRESTATIONS LIMA LOGISTICS			713,09	82,24	4 075,16	122,89	-3 362	-82,49	
613100 REDEVANCE DOMICILIATION			885,19	102,08	809,62	24,40	76	9,39	
616000 PRIMES D'ASSURANCES			3 677,73	424,11	4 077,50	122,95	-400	-9,80	
622600 HONORAIRES AUDIT / CAC			8 100,00	934,26	8 300,00	250,30	-200	-2,40	
622601 HONORAIRES ACE			8 238,00	950,17	8 034,36	242,28	204	2,54	
622630 HONORAIRES AVOCATS			8 300,00	957,32	2 100,00	63,33	6 200	295,24	
622640 HONORAIRES AUTRES			13 000,00	N/S	12 940,00	390,23	60	0,46	
622650 HONORAIRES BNP SPONSOR BANK			-4 000,00	-461,35	14 000,00	422,20	-18 000	-128,56	
622660 HONORAIRES CONSULTING			20 000,00	N/S			20 000	N/S	
622661 HONORAIRES ITC			30 000,00	N/S	30 000,00	904,70		0,00	
622700 FRAIS ACTES & CONTEN					33,31	1,00	-33	-100,00	
623100 ANNONCES ET INSERTIO			9 583,61	N/S	6 856,55	206,76	2 727	39,78	
627500 SERVICES BANCAIRES			876,24	101,04	911,77	27,47	-35	-3,83	
Impôts, taxes et versements assimilés			70,00	8,07			70	N/S	
635110 CFE / CVAE			70,00	8,07			70	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations 681110 DOT.AMORT.IMMO.INCOR			30 521,99 30 521,99	N/S N/S	30 521,99 30 521,99	920,42 920,42		0,00	
Autres charges 658000 CHARGES DIV.GEST.COU			813,59 813,59	93,77 93,77	5,79 5,79	0,15 0,15	808 808	N/S N/S	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>143 961,41</b>	<b>N/S</b>	<b>126 143,80</b>	<b>N/S</b>	<b>17 818</b>	<b>14,13</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-143 090,76</b>	<b>N/S</b>	<b>-122 070,31</b>	<b>N/S</b>	<b>-21 020</b>	<b>-17,21</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Autres intérêts et produits assimilés 768000 AUTRES PROD.FINANCIÉ			1,20 1,20	0,12 0,12	1,30 1,30	0,03 0,03		0,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges 786500 REP.PROV.RISQUE (CHA			1 372,62 1 372,62	158,25 158,25	951,89 951,89	28,68 28,68	421 421	44,27 44,27	
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 373,82</b>	<b>158,36</b>	<b>953,19</b>	<b>28,74</b>	<b>420</b>	<b>44,07</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions 686500 DOT.PROV.RISQUE (CHA			22 459,66 22 459,66	N/S N/S	1 372,62 1 372,62	41,38 41,38	21 087 21 087	N/S N/S	
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>22 459,66</b>	<b>N/S</b>	<b>1 372,62</b>	<b>41,38</b>	<b>21 087</b>	<b>N/S</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-21 085,84</b>	<b>N/S</b>	<b>-419,43</b>	<b>-12,63</b>	<b>-20 666</b>	<b>N/S</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-164 176,60</b>	<b>N/S</b>	<b>-122 489,74</b>	<b>N/S</b>	<b>-41 687</b>	<b>-34,02</b>	



GOUR MEDICAL

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
<i>Total des produits exceptionnels (VII)</i>						
<i>Total des charges exceptionnelles (VIII)</i>						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
<i>Total des Produits (I+III+V+VII)</i>	<b>2 244,47</b>	258,82	<b>5 026,68</b>	151,57	<b>-2 782</b>	-55,34
<i>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</i>	<b>166 421,07</b>	N/S	<b>127 516,42</b>	N/S	<b>38 905</b>	30,51
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-164 176,60</b>	N/S	<b>-122 489,74</b>	N/S	<b>-41 687</b>	-34,02
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			

## Soldes intermédiaires de gestion

GOUR MEDICAL

## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	868	3 317	-2 449	-73,82
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises	13 110	3 201	9 909	309,56
<b>Marge commerciale ( I )</b>	<b>-12 242</b>	<b>116</b>	<b>-12 358</b>	<b>N/S</b>
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>-1410,89 %</i>	<i>3,49 %</i>		
+ Production vendue				
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
<b>Production de l'exercice</b>				
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe				
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>%</b>	<b>%</b>		
<i>Taux de marge brute sur production</i>				
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>-12 242</b>	<b>116</b>	<b>-12 358</b>	<b>N/S</b>
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>-1410,89 %</i>	<i>3,49 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	99 446	92 415	7 031	7,61
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>-111 688</b>	<b>-92 299</b>	<b>-19 389</b>	<b>-21,00</b>
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>-12871,74 %</i>	<i>-2782,78 %</i>		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	70		70	N/S
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>-111 758</b>	<b>-92 299</b>	<b>-19 459</b>	<b>-21,07</b>
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>-12879,81 %</i>	<i>-2782,78 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	30 522	30 522		0,00
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	3	757	-754	-99,59
- Autres charges de gestion courante	814	6	808	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
<b>Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)</b>	<b>-143 091</b>	<b>-122 070</b>	<b>-21 021</b>	<b>-17,21</b>
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>-16490,81 %</i>	<i>-3680,36 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	1	1		0,00
+ Reprises sur provisions financières	1 373	952	421	44,22
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions	22 460	1 373	21 087	N/S
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-164 177</b>	<b>-122 490</b>	<b>-41 687</b>	<b>-34,02</b>
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>-18920,89 %</i>	<i>-3693,01 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
<b>Résultat Net Comptable</b>	<b>-164 177</b>	<b>-122 490</b>	<b>-41 687</b>	<b>-34,02</b>
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>-18920,89 %</i>	<i>-3693,01 %</i>		

## Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 67 474,73 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -164 176,60 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ecart de conversion
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Evènements significatifs de l'exercice
- Evènements postérieurs à la clôture

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques site internet	<b>3 ans</b>
---------------------------------------	--------------

### **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Autres immobilisations incorporelles	91 566		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 566</b>		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Autres immobilisations incorporelles			91 566	91 566
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>91 566</b>	<b>91 566</b>

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	47 905	30 522		78 427
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 905</b>	<b>30 522</b>		<b>78 427</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	30 522				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 522</b>				

## Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour pertes de change	1 373	22 460	1 373	22 460
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>1 373</b>	<b>22 460</b>	<b>1 373</b>	<b>22 460</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 373</b>	<b>22 460</b>	<b>1 373</b>	<b>22 460</b>
- financières		22 460	1 373	

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
- T.V.A	29 064	29 064	
Charges constatées d'avance	2 460	2 460	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 524</b>	<b>31 524</b>	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	168 971	168 971		
- T.V.A	8 452	8 452		
Groupe et associés	814 266	814 266		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>991 689</b>	<b>991 689</b>		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	814 266			

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 560
<b>TOTAL</b>	<b>22 560</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 460	
<b>TOTAL</b>	<b>2 460</b>	

## Ecart de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur dettes financières	22.459,66		22.459,66	
<b>TOTAL</b>	<b>22.459,66</b>		<b>22.459,66</b>	

### Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 325 877	0,09
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 325 877	0,09

### Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	868
<b>TOTAL</b>	<b>868</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	868
<b>TOTAL</b>	<b>868</b>

### Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 800
<b>TOTAL</b>	<b>7 800</b>

L'évènement COVID-19 constitue un évènement marquant de l'exercice 2021.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

De plus, l'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- maîtrise des frais généraux.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



### Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire COVID-19 persiste au début de l'année 2022.

A la date d'arrêté de la présente annexe, la direction n'est pas en mesure de quantifier les impacts financiers sur les comptes 2022 découlant de ce contexte.

La société a effectué une augmentation de capital par compensation de créances certaines pour un montant de 920.888,58 euros le 14 février 2022.

## Liasse fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

①

## BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		GOUR MEDICAL		1   2		
Adresse de l'entreprise		5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1   2		
Numéro SIRET *		8 3 3 6 6 3 1 7 2 0 0 0 2 5		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   2   1		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	91 566	AK	78 427	13 139
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	91 566	BK	78 427	13 139
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	29 064	CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	100	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	252	CG		252
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 460	CI		2 460
	TOTAL (III)	CJ	31 876	CK		31 876
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	22 460			22 460
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	145 902	1A	78 427	67 475
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		GOUR MEDICAL		Néant	<input type="checkbox"/> *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 303 816...)	DA		303 816	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		417 778	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		(1 504 092)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		(164 177)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		(946 674)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		22 460	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		22 460	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		814 266	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		168 971	
	Dettes fiscales et sociales	DY		8 452	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		991 689	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		67 475	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		991 689		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire

**③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	868	FB	FC	868	
	Production vendue	}	FD		FE	FF	
			FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	868	FK	FL	868	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	871
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	13 110
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	99 446
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	70
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	}	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	30 522
				dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	814
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	143 961	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(143 091)	
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 373
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	1 374	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	22 460
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	22 460	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(21 086)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(164 177)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GOUR MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 244	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	166 421	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	(164 177)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article  
53 A du Code général  
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise		GOUR MEDICAL				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	91 566	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN		LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		8M	
Autres participations		SU		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	91 566	ØH	ØJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	
		1		2		4	
						Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	91 566 IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME MF
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG	MH MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK ML
	Autres		Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM	MN MO
	Matériel de transport			IV		MP	MQ MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA NB
	Avances et acomptes			NC		ND	NE NF
	TOTAL III			IY		NG	NH NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7
Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL 91 566 ØM 91 566

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2022 : Etat préparatoire.

⑥

## AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055 SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>GOUR MEDICAL</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	47 905	PF	30 522	PG		PH 78 427
TOTAL I		RK	47 905	RM	30 522	RN		RO 78 427
Terrains		PI		PI		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	47 905	ØP	30 522	ØQ		ØR 78 427
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	MØ	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	QØ	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.



7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>GOUR MEDICAL</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	5V	5W	5X
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

SABE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	29 064	29 064			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	2 460	2 460				
	TOTAUX		VT	31 524	31 524	VU	VV	
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	168 971	168 971				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 452	8 452				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	814 266	814 266				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	991 689	991 689	VZ			
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	814 266	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables - janvier 2022 - État préparatoire.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>GOUR MEDICAL</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>ET</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : 31/12/2021	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	22 460	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				<b>TOTAL I</b>	WR	22 460	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
			- imposées au taux de 0 %		WH		
			- imposées au taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WV		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)				ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY			
Majoration d'amortissement *				XD			
Mesures d'incitation	Affectation au bénéfice * sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis septies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quatuordecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite (art. 39 decies B)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	26 480
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		168 197	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN		168 197	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2022  
Extension

GOUR MEDICAL

<b>REINTEGRATIONS DIVERSES</b>		<b>Montant exercice N</b>
PROVISION ECART DE CHANGE 2021		22 460
<b>DEDUCTIONS DIVERSES</b>		<b>Montant exercice N</b>
ECART DE CHANGE ACTIF 2021		22 460
ECART DE CHANGE PASSIF 2020		4 020

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>GOUR MEDICAL</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	479 360
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	479 360
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	168 197
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	647 557
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice				ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI	▼ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 381 602)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(122 490)		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau	ZG		(1 504 092)				
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(1 504 092)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH		(1 504 092)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	C précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT		785			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	C dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ		885			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		83 638			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes	C dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST		14 138			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW		70			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY		173			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		22 077			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%		
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME  
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> CGI)						
TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de						N - 1
							N - 2
							N - 1
							N - 2
							N - 3
	Sur 10 ans ou sur une durée						N - 4
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>						N - 5
	1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> du CGI)						N - 6
	(à préciser) au titre de :						N - 7
		N - 8					
		N - 9					
TOTAL 2							
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



14

## SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GOUR MEDICAL

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

③ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~xxix-0 bis~~ du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ~~xxix-0~~ du CGI) ①

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>GOUR MEDICAL</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>					
		taxées à <b>10 %</b>	taxées à <b>15 %</b>	taxées à <b>18 %</b>	taxées à <b>19 %</b>	taxées à <b>25 %</b>	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: GOUR MEDICAL		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 8 3 3 6 6 3 1 7 2 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GOUR MEDICAL

ADRESSE (voie) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 325877

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GOLDNER Prénom(s) SERGE

Nom marital % de détention 39,74 Nb de parts ou actions 1321719

Naissance: Date 20/12/1964 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 34 Voie RUE HASHAKED

Code Postal Commune ZICHRON YAAROV Pays ISRAEL

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - Etat préparatoire.

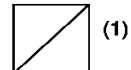
Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 83366317200025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GOUR MEDICAL

ADRESSE (voie) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE


P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2022 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		<b>N° 2065-SD</b> <b>2022</b>	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>		<small>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Tombé à date du service</small>	
Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>		Régime simplifié d'imposition	
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
GOUR MEDICAL 5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS			
SIRET	8 3 3 6 6 3 1 7 2 0 0 0 2 5	Mél : serge.goldner@gour-medical.com	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
<small>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</small>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
		SIRET	
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées	Recherche-développement en biotechnologie		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	168 197
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		SAGE COALA	
<b>Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>.</b>			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Audit et Conseil Europe SAS 16 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 09042022 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT SERGE	
		Signature:	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b> <input type="checkbox"/> prestataire :			



2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>				
<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>				
<b>A- Règles de droit commun</b>				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>				
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)				
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant				

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.



